



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Syrie

Question écrite n° 53391

Texte de la question

Mme Valérie Boyer alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'attaque terroriste contre le village syrien de Kessab qui abrite l'une des dernières communautés arméniennes de la région, composée en grande partie de descendants des rescapés du génocide arménien, et son occupation par les rebelles armés. Le 21 mars 2014, le village de Kessab, situé au nord de la Syrie à la frontière turque, a été pris d'assaut par des islamistes radicaux soutenus par le gouvernement turc. En effet, les combattants islamistes identifiés comme appartenant à Jabhat Al-Nosra, récemment rebaptisé Al-Qaïda au Levant, ont dû nécessairement passer entre les casernements de l'armée turque au point frontière pour pouvoir atteindre le canton de Kessab et la prise du village n'a donc pas pu se faire sans l'accord des autorités turques. Cette incursion violente s'est accompagnée du massacre de dizaines de chrétiens et d'un nouvel exode de populations arméniennes. Près de 2 000 arméniens ont fui le village de Kessab pour trouver refuge dans les villes et villages voisins, rappelant les heures sombres du passé de la région. Plusieurs civils n'ayant pas réussi à fuir à temps seraient actuellement retenus en otage. L'ensemble de ces agissements n'ont toutefois pas encore fait l'objet d'une condamnation de la part de la communauté internationale malgré la stratégie délibérée d'épuration ethnique à l'égard de la population arménienne de Kessab. À la veille des commémorations du centenaire du génocide arménien, la responsabilité des autorités turques dans ces agissements terroristes doit être mise à jour et faire éventuellement l'objet de mesures de rétorsion. Elle souhaiterait ainsi savoir ce que compte entreprendre le Gouvernement français pour faire cesser les attaques des forces syriennes soutenues par la Turquie et pour garantir l'intégrité physique des Arméniens de Syrie.

Texte de la réponse

La situation dans le nord-ouest de la Syrie, en particulier dans la région de Kassab, est préoccupante. Les combats qui y ont éclaté à partir du 21 mars ont poussé de nombreux habitants à la fuite. La France est sensible au sort de ces personnes, contraintes de quitter leur ville sous le feu des attaques. Elle condamne toutes les violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme en Syrie et appelle toutes les parties au conflit, et en premier lieu le régime, à veiller à la protection des civils. Les droits des personnes appartenant à des minorités, quelle que soit leur origine ethnique ou leur religion, doivent être respectés. La France le fait valoir à la Coalition nationale syrienne, qui a pris de longue date des engagements en ce sens et s'est mobilisée dès le début de l'offensive dans la région de Kassab pour que les lieux de culte arméniens soient protégés. Le président de la coalition nationale syrienne a personnellement réitéré son engagement à cet égard. Il est important d'opérer une distinction claire entre l'opposition modérée que la France soutient et les groupes terroristes dont elle condamne les exactions et contre lesquels elle se mobilise. La France a ainsi été à l'initiative de l'inscription du Front Al-Nosra sur la liste de sanctions des Nations unies contre Al-Qaïda en mai 2013. S'agissant de la position de la Turquie, avec laquelle la France est en contact étroit, les autorités turques ont annoncé leur disponibilité à accueillir des Arméniens de la région de Kassab, en lien avec le Patriarcat arménien et la communauté arménienne turque. La France continue de se mobiliser en faveur de la population syrienne, du sort des minorités et de la situation des Arméniens en particulier. En dépit du manque d'informations disponibles, la France continue de suivre l'évolution de la situation à Kassab avec la plus grande vigilance, et restera attentive au sort des Arméniens de Syrie.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53391

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3123

Réponse publiée au JO le : [13 mai 2014](#), page 3816